

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 8 MARS 2010 - 18h30 - SAINTE-EUSOYE

Le lundi 8 Mars 2010 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Sainte-Eusoye, sous la Présidence de Monsieur Alain VASSELLE, Président.

Etaient présents :

Délégués Titulaires : M. DESJARDINS, C. SABBAGH (Abbeville St Lucien) ; M.L. DUFRESNES, J.C. QUIGNON (Ansauvillers) ; M. BILLARD (Bacouël) ; L. TRIBOUT (Beauvoir) ; J. CAUWEL, F. SENECHAL, M.J. AUBET, Ph. DELANNOY (Breteuil) ; S. REDE (Esquennoy) ; J. CLAEYS (Froissy) ; J.P. RANDOLET (Hardivillers) ; F. SENCE (La Hérelle) ; G. LEVOIR (Maisoncelle Tuilerie) ; J.M. MEAUX (Mesnil St Firmin) ; P. GUIBON, C. LOISEL (Montreuil/Brèche) ; R. GERARD (Mory Moncrux) ; J. TEINIELLE (Noyers St Martin) ; A. DEVAUX, P. ALLARD (Oroër) ; D. GAUDEFROY (Puy la Vallée) ; C. BOITEL (Rocquencourt) ; H. COMMELIN, E. COPPE (St André Farivillers) ; P. MASSCHELEIN (Tartigny) ; A. CHER (Thieux) ; A. BOIRET (Troussencourt) ; G. MENARD (Vendeuil Caply) ; P. TRAEN (Villers Vicomte).

Délégués Suppléants : F. DELBARRE (Ansauvillers) ; X. CADET (Bonneuil) ; J. GALLOPIN (Bonvillers) ; F. MENU (Bucamps) ; V. TONGHINI (Froissy) ; J.P. NIGRO (La Neuville St Pierre) ; J. PROST (Noirémont) ; E. LEFEBVRE (Ste Eusoye).

Portant le nombre de votants à 40 à l'ouverture de la séance.

Etaient excusés :

J.L. MIONNET (Breteuil) ; G. HERPIN (Campremy) ; D. PETREZ (Hardivillers) ; J.L. PHILIPPON (La Hérelle) ; G. DURANT (La Neuville St Pierre) ; P. DUGROSPREZ (Ste Eusoye).

Assistaient également :

B. PELOU (Bacouël) ; C. FOUQUIER (Maisoncelle tuilerie) ; A. BROUAYE (Mesnil St Firmin) ; J.M. MAILLARD (Mory-Moncrux) ; D. DOUAY (Puy-la-Vallée) ; Ph. GUILBERT (Rocquencourt) ; N. GUIGOT (Thieux).

Ordre du Jour

1 - Bus Santé

2 - Débat d'Orientation Budgétaire

3 - Musée - Archéologie

- * Prise de compétence archéologie préventive
- * Convention financière CCE
- * Etat d'avancement des travaux
- * Convention financière avec SE60

4 - Chaussée Brunehaut

- * Achat de terrain
- * Avancement du projet

5 - Déchèteries

- * Achat de terrain

6 - Pays

- * Convention financière
- * Modalités de fonctionnement du FRAPP

7 - Parc de la Belle Assise

- * Convention eau avec Dépôt Bingo

8 - Locaux Rue François Monnet à Breteuil

9 - BIL

- * Vente du bâtiment aux locataires

10 - Adhésion à l'Association Départementale pour les Territoires de l'Oise

11 - Questions diverses

I – Désignation d'un secrétaire de séance

II – Adoption du procès-verbal de la séance du 23/12/2009

Le Conseil Communautaire n'émet aucune remarque et adopte le procès-verbal de la séance du 23/12/2009.

1 - Bus Santé

Présentation d'un film réalisé sur le premier des trois secteurs (dans l'Aisne).

Le Président de la Mutualité Française insiste sur le fait que l'opération est bien menée en concertation avec toute la profession. Localement, elle n'en a pas encore été informée mais le sera très prochainement ; pour ces opérations, l'organisation prévue est toujours de commencer par informer les élus locaux.

Par ailleurs, il s'agit bien de mettre l'accent sur la prévention de certaines maladies et d'inciter les patients à se diriger ensuite vers leur médecin traitant, toujours informé, ou vers des spécialistes.

Le choix du secteur du Grand Beauvaisis (et des deux autres territoires) s'est fait sur la base d'études statistiques.

De façon pratique, les communes sont invitées à faire part de leur souhait d'accueillir le Bus Santé aux coordonnées figurant dans le dossier qui leur a été remis.

2 - Débat d'Orientation Budgétaire (cf document adressé avec la convocation)

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a eu lieu en Conseil Communautaire sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ainsi, les principales orientations et les choix fondamentaux de politique budgétaire, à retenir pour le Budget Primitif 2010 de la CCVBN, sont présentés en séance.

Monsieur VASSELLE propose de faire une pause dans les investissements lourds afin d'absorber le coût d'investissement et de fonctionnement des opérations lancées (piscine) ou en cours (Musée, Chaussée Brunehaut, Gîte de Groupes...) et ainsi limiter la progression de la fiscalité.

Monsieur VASSELLE a demandé à Madame la Trésorière de Froissy de réaliser un audit des finances et une analyse prospective sur 5 ans pour avoir une lisibilité sur l'avenir.

Les seules dépenses nouvelles concerneraient :

- le Développement Durable. Il s'agit de mesures peu coûteuses qui pourront être absorbées par le budget.
- le recrutement de personnel pour renforcer l'équipe administrative qui suit l'ensemble des projets, fortement consommateurs en temps.

Monsieur VASSELLE précise que certains dossiers n'ont pas avancé aussi vite que prévu car les financements n'étaient pas acquis.

Assainissement/SPANC

En 2011, le budget du SPANC devra être équilibré uniquement avec le montant des redevances.

Monsieur VASSELLE propose de relancer la réflexion avec certaines communes qui envisagent de revoir leur choix de zonage. En effet, les coûts annoncés par les bureaux d'études à l'époque ont pu faire peur et les dispositifs collectifs mis en place (Ste Eusoye, Fléchy, Mesnil St Firmin) pourraient induire des changements de position.

Monsieur VASSELLE suggère d'organiser une réunion spécifique sur ce sujet et sur le Schéma Directeur Eau Potable avec le SMOP et les Agences de l'Eau.

Déchets Ménagers

Points abordés lors du Conseil Communautaire du 23 décembre 2009 lors du vote de la REOM 2010.

Extension des déchetteries dès que les subventions du CGO auront été accordées.

Mise en place d'un contrôle d'accès informatisé pour mieux suivre et contrôler les apports et simplifier le suivi administratif.

Parc de la Belle Assise

Diagnostics / Fouilles archéologiques si les projets d'implantation se concrétisent.

L'EPFL conditionne la poursuite de la procédure d'expropriation à un engagement ferme de CIMV.

Monsieur VASSELLE indique qu'il a rencontré le représentant des coopérateurs céréaliers et qu'il lui a demandé de préparer la sensibilisation des agriculteurs à la production de paille.

Musée archéologique

Coût de fonctionnement du futur Musée à affiner en fonction des planning d'ouverture.

Service Territorial d'Archéologie

Cf infra, prise de compétence archéologie préventive.

La personne recrutée ne convenait pas aux membres du CNRA et a donc cessé ses fonctions fin février.

Il faut donc rechercher une autre personne qui pourrait porter l'agrément en vue d'une prochaine session de la commission du CNRA en juin 2010.

Gîte de groupes

Le Bureau a maintenu ce projet qui ne sera lancé qu'après obtention de tous les concours financiers.

Relais Assistantes Maternelles

Une personne recrutée à mi-temps prendra ses fonctions mi-avril.

Chaussée Brunehaut

Monsieur VASSELLE indique qu'il a sollicité un rendez-vous avec Monsieur ROME, en présence des Vice-Présidents de la CCVBN, pour confirmer le plan de financement.

La deuxième tranche de travaux ne sera lancée qu'après obtention des subventions.

Monsieur VASSELLE précise que le Musée Archéologique et la Chaussée Brunehaut n'engendrent pas de pression fiscale financière supplémentaire en 2010 puisque la CCVBN a déjà commencé à rembourser les emprunts pour ces travaux.

Compétence voirie

Diagnostic / état des lieux des voiries à faire en 2010.

Monsieur VASSELLE précise que, s'agissant d'un transfert de charges, les communes / SIVOM devront ne plus lever la fiscalité correspondante.

Monsieur CAUWEL propose de réfléchir également au transfert de la compétences Collèges.

Monsieur CAUWEL rappelle que l'intérêt est de générer de la DGF et d'anticiper sur la réforme des collectivités.

Communication

Monsieur VASSELLE remercie Monsieur TRIBOUT et les membres de la commission pour leur travail.

Monsieur TRIBOUT précise que le temps de conception est assez long et que la commission travaille par mail pour éviter de multiplier les réunions.

Monsieur TRIBOUT propose que des informations ponctuelles sur des dossiers précis soient mises en place.

Locaux CCVBN

Monsieur VASSELLE fait état de solutions de location temporaires (Oasis à Breteuil, Campremy, Presbytère de Froissy). Suite à une question de Monsieur RANDOLET, Monsieur VASSELLE précise que le projet de construction sur le Parc de la Belle Assise est mis en stand-by pour l'instant.

Monsieur CAUWEL évoque également les locaux des SIVOM.

Madame DUFRESNES informe que le foyer occupationnel d'Ansauvillers doit être libre bientôt.

Monsieur DESJARDINS pense, qu'en vue d'une éventuelle fusion de la CCVBN et de la CCC, il faudrait trouver un point central.

Monsieur VASSELLE indique que toutes les solutions seront étudiées.

Développement Durable

PIG : le coût pourrait être moindre au vu des informations déjà recueillis dans le cadre du bilan carbone.

ZDE : le dossier déposé en Préfecture est réputé complet depuis mi-décembre 2009, mais cette information n'a été connue que fin février. Le Préfet a ensuite 6 mois pour donner son avis.

Fonds d'aide aux travaux : en 2011.

SMOP

Etude Schéma Directeur Eau Potable.

Ne s'agissant pas d'une compétence directe de la CCVBN et dans la mesure où cela concerne également des communes extérieures à notre territoire, Monsieur VASSELLE demande que soit étudiée la possibilité d'une contribution des syndicats des Eaux.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2010.

3 - Musée - Archéologie

3.1 - Prise de compétence archéologie préventive

- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1992 portant création de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- VU le Code du Patrimoine ;

- VU le décret n° 2004-90 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 décembre 2009 relative à la création d'un service d'archéologie préventive au sein de la Communauté de communes des Vallées de la Brèche et de la Noye.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'étendre les compétences de la CCVBN en matière d'**archéologie préventive : opérations de diagnostics et de fouilles**.

La CCVBN a également compétence pour intervenir dans l'ensemble des missions de la chaîne archéologique inhérente à un opérateur public de collectivité.

Outre les opérations de diagnostics réalisées sur le territoire de la communauté, la CCVBN est compétente pour réaliser des opérations de fouilles, tant pour les personnes publiques que pour les personnes privées dans les conditions définies par la loi.

La CCVBN pourra étendre son activité au-delà de son périmètre communautaire dans le respect de la loi et de ses compétences.

- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux 41 communes adhérentes.
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de l'Oise, au terme de la consultation des conseils municipaux, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

3.2 - Convention financière CCE

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 23 novembre 2009, le Conseil Communautaire l'a autorisé à signer une convention avec la DRAC de Picardie ayant pour objet de préciser les responsabilités et engagements de la CCVBN et de la DRAC en matière de gestion et de fonctionnement d'un Centre de Conservation et d'Etudes de Vendeuil-Caply destiné à assurer la conservation pérenne des mobiliers et collections archéologiques issus des opérations archéologiques du nord-ouest de l'Oise.

A la suite de cet engagement, une convention financière est proposée par laquelle l'Etat s'engage à octroyer à la CCVBN une aide financière plafonnée à 400 000 € sur un coût prévisionnel éligible de 2 141 885 € (soit un taux de participation de 18,70%).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention financière.

3.4 - Convention financière avec SE60

Par délibération en date du 23 novembre 2009, le Conseil Communautaire a autorisé le SE60 à réaliser les travaux d'extension des réseaux électricité et Telecom chiffré par le SE60 à 222 355,55 € TTC (hors terrassements).

Cependant, dans le cadre des autorisations préalables, un diagnostic archéologique a été prescrit par le Service Régional d'Archéologie qui conduit à réévaluer le coût des travaux.

Le coût à charge de la CCVBN, si la subvention sollicitée après du Conseil Général est accordée et si aucune fouille complémentaire n'est demandée suite à l'éventuelle découverte de vestiges, serait de l'ordre de 123 121,89 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **VU** le code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune.
- **VU** la nécessité de procéder à l'extension du réseau d'électricité pour la voie communale n°1.
- **VU** le coût total obligatoire des travaux TTC établi en mars 2010 s'élevant à la somme de 252 705,03 euros (valable 4 mois), ne comprenant pas les fouilles archéologiques.
- **VU** le montant obligatoire de la participation de la communauté de communes de 225 428,36 euros (sans subvention) ou 123 121,89 euros (avec subvention).
- **VU** le coût total prévisionnel des travaux TTC établi en mars 2010 s'élevant à la somme de 293 052,41 euros (valable 4 mois), comprenant les fouilles archéologiques.
- **VU** le montant prévisionnel de la participation de la communauté de communes de 262 627,62 euros (sans subvention) ou 153 510,91 euros (avec subvention).
- **VU** les statuts du SE60 en date du 30 avril 2009.
- **ACCEPTE** la proposition du Syndicat d'Electricité de l'Oise de desserte du réseau électrique voie communale n°1 en technique souterrain.
- **PREND ACTE** que le SE 60 demandera les subventions pour son compte et réalisera les travaux.
- **ACTE** que le montant des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- **INSCRIT** au budget communautaire la somme obligatoire de 262 627,62 euros correspondant au plan de financement obligatoire joint (comprenant les fouilles archéologiques) qui seront dues au SE 60 dans le cas où les subventions ne seront pas accordées.

3.4 - Etat d'avancement des travaux

4 - Chaussée Brunehaut

4.1 - Acquisition foncière

La Communauté de Communes est en charge de la réfection et de l'élargissement de la voie communale dite « Chaussée Brunehaut » entre la route départementale 151 Froissy-Crèvecœur et le Parc d'Activités d'Ourcel-Maison.

Le Conseil Général de l'Oise, responsable de ce projet dans un premier temps, avait procédé à un certain nombre d'acquisitions entre 2001 et 2003.

Cependant, de nouvelles lois nous conduisent désormais à prévoir une emprise un peu plus large, notamment pour le respect de nouvelles normes sur le traitement des eaux pluviales.

Estimation des Domaines : 7 852,36 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **VU** l'avis des Domaines
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les différents actes de vente.

4.2 - Avancement du projet

Lancement de la consultation pour les travaux, le contrôle technique et la coordination SPS semaine 11.

5 - Déchèteries

5.1 - Acquisition de terrains

Des achats de terrain sont nécessaires pour l'extension des déchèteries de Breteuil et Ansauvillers.

Breteuil : parcelle cadastrée C274 d'une contenance de 26 a 35 ca. Estimation des Domaines : 7 900 €.

Ansauvillers : parcelle cadastrée ZB58 d'une contenance de 20 a 60 ca. Estimation des Domaines : 4 000 €. Une partie de ladite parcelle pourrait être cédée à la commune d'Ansauvillers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes de vente et / ou de rétrocession.

6 - Pays

6.1 - Subvention 2010

Reconnu officiellement par arrêté préfectoral le 9 novembre 2006, le Pays du Grand Beauvaisis s'est structuré sous forme associative, après avoir été piloté par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en sa qualité de chef de file.

Par délibération en date du 13 février 2009, puis du 18 Mai 2009, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer à l'Association du Pays du Grand Beauvaisis, en a approuvé les statuts et a nommé 3 membres titulaires pour le représenter au sein de l'APGB.

Le personnel (l'Animatrice Pays embauchée par la CAB et le Conseiller Mobilité embauché par la CCPV) a été transféré, sous contrat de droit privé, à l'APGB.

Pour l'année 2010, une cotisation de 10 224 € est sollicitée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 10 224 € à l'APGB.

6.2 - Modalités de fonctionnement du FRAPP

Cf document joint à la convocation

7 - Parc de la Belle Assise

Le Parc est alimenté par une conduite venant du château d'eau de Le Crocq, géré par le SIAEP. Cependant, la commune d'Ourcel-Maison ne fait pas partie de ce syndicat et aucune solution juridique n'a été trouvée pour que le SIAEP puisse facturer directement les entreprises du Parc.

Suite au départ d'Easy Logistique, il faut passer une convention avec la société Dépôt Bingo qui lui succède dans ces locaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour pouvoir obtenir un remboursement de frais auprès de Dépôt Bingo et, par convention avec la SAGEA, faire établir le relevé de consommation de l'entreprise.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à cet effet.

8 - Locaux Rue François Monnet à Breteuil

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **VU** l'avis des Domaines estimant la location à 650 € / mois.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la location des locaux sis 12 rue F. Monnet à Breteuil.

9 - BIL

Les deux locataires du Bâtiment Industriel Locatif à Breteuil souhaitent acquérir ledit bâtiment au prix de 280 000 €.

Concernant la TVA, conformément au Code Général des Impôts, si la vente avait eu lieu dans les cinq ans de l'achèvement de l'immeuble, celle-ci aurait été imposée à la TVA immobilière.

Dans la mesure où la vente intervient au-delà de ce délai de cinq ans, une régularisation de la TVA initialement déduite sur les travaux de construction doit être opérée.

Le bien cédé représentant pour les acquéreurs une immobilisation, la Communauté de Communes leur transférera le droit à déduction qui donnera lieu à une attestation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré

- **VU** l'avis des Domaines ;
- **CONSIDERANT** que les travaux d'aménagement intérieur du bâtiment ont été réalisés par les locataires, **DECIDE** de céder le bâtiment Industriel Locatif au prix de 280 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette vente.

10 - Adhésion à l'Association Départementale pour les Territoires de l'Oise

Créée dans l'esprit de l'article L.5511-1 du CGCT, l'Association Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO), a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales, aux établissements publics intercommunaux et aux associations exerçant pour tout ou partie des missions d'intérêts général (associations locales d'élus) qui auront adhéré aux statuts de l'association et qui en feront la demande, une assistance de nature technique, juridique ou financière.

Les statuts prévoient que l'ADTO est dirigée par un conseil d'administration composé de 13 membres :

- 6 membres au titre du collège des conseillers généraux ;
- 7 membres au titre du collège des communes et de leurs groupements.

Elus parmi les membres de l'association, les membres du conseil d'administration sont élus pour 3 ans par l'assemblée générale et sont rééligibles.

L'assemblée générale constitutive de l'ADTO s'est tenue le 30 juin 2009, a adopté les statuts et procédé à l'élection d'une partie des membres du conseil d'administration et du bureau.

Le siège de l'ADTO est fixé à Beauvais, 22 place de la Préfecture.

Compte-tenu de son intérêt général et des études à mener dans le cadre des transferts de compétences des SIVOM, il est proposé que la CCVBN adhère à l'ADTO.

La cotisation est annuelle. Elle part du 1^{er} jour du mois qui suit la prise de délibération par l'organe délibérant de la collectivité. Elle est basée sur la population municipale.

Pour les EPCI : de 0 à 10 000 habitants : 1 € / hab + de 10 001 à 50 000 habitants : 0,10 € / hab.

La commune est considérée comme la structure de base adhérente. Ainsi, si une commune adhère, la population de l'EPCI pour cette commune est affectée d'un coefficient minorateur de 50%.

La cotisation maximum pour la CCVBN est de 10 824,80 € (10 000 x 1 € + 8 248 x 0,10 €).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer à l'Association Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO).
- **APPROUVE** les statuts de l'ADTO
- **S'ENGAGE** à verser une cotisation dont le montant a été fixé par le conseil d'administration de l'ADTO du 7 décembre 2009.
- **AUTORISE** Monsieur RANDOLET à représenter la CCVBN au sein de l'assemblée générale de l'ADTO et, en tant que de besoin, **AUTORISE** à postuler aux fonctions d'administrateur le moment venu.

11 – Transport à la Demande

Le Conseil Régional a donné un avis favorable sur le plan de financement de l'expérimentation du Transport à la Demande sur le secteur de Breteuil et invite la CCVBN à solliciter un financement européen au titre du **FEDER** (Fonds Européen pour le Développement Régional).

Deux scénarios sont désormais possibles pour le financement de cette expérimentation :

- n°1 : un financement régional via le FRAPP à hauteur de 70% pour la première année
- n°2 : un financement européen (FEDER) à hauteur de 50% et un financement régional (FRAPP) à hauteur de 20%.

Le second scénario permettrait à la CCVBN de libérer **115 740 €** de crédits sur l'enveloppe FRAPP 2009-2011.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** une aide financière au titre du FEDER sous réserve que la subvention du Conseil Régional soit bien de 70% si le financement du FEDER n'est pas obtenu.

12 - Questions diverses